

Rythmes scolaires : les maires réfractaires engagent le bras de fer

Fronde. Une vingtaine de communes refusent d'appliquer la semaine de quatre jours et demi à la rentrée. Aucune chance de faire plier l'administration. Mais les irréductibles espèrent ouvrir une brèche et relancer le débat.

Septembre 2014. Toutes les écoles de l'Ain tra-vaillent quatre jours et demi par semaine. Toutes ? Non. Une vingtaine de maires irréductibles résistent encore à la réforme des rythmes scolaires.

Les réfractaires ne se sont pas regroupés dans le village d'Asnières mais dans un collectif présenté début juillet à Péronnas, en présence de la sénatrice UDI Sylvie Goy-Cha-vent, des députés UMP Étienne Blanc et Michel Voisin, le nouveau et l'ancien président de l'association des maires de l'Ain. Ceci pour situer l'enjeu -politique, de société- d'un débat ouvert plus que jamais.

■ Les réfractaires déclarés

Sont répertoriés « réfractaires », les conseils municipaux qui ont pris une délibération spécifiant qu'ils n'appliqueraient pas la semaine d'école de quatre jours et demi à la rentrée 2014.



■ Sont répertoriés « réfractaires », les conseils municipaux qui ont pris une délibération spécifiant qu'ils n'appliqueraient pas la semaine d'école de quatre jours et demi à la rentrée 2014. Photo Marc Dazy

les TAP. C'est le cas de Saint-Étienne-du-Bois, où la nouvelle équipe a sévèrement revu la baisse la copie de 2013.

Il y a aussi ceux qui profitent des assouplissements Hamon pour changer leur fusil de pa-rale. Opter pour les TAP le vendredi après-midi notamment. Il y a enfin ceux qui voudraient bien, mais ne peuvent point, faute d'avoir trouvé encadrement et/ou locaux.

« À la rentrée 2014, tous les élèves des écoles publiques bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires », promet le directeur académique

(Dasen). Savoir comment s'organisera cette usine à gaz, c'est une autre histoire.

■ « Si on est convoqués, on ira tous ! »

Les réfractaires profitent de ce flottement pour avancer leurs arguments. Difficultés à trouver du personnel compétent, problèmes d'ajustements horaires, impossibilité de mettre des locaux à disposition, financements exorbitants... Parce qu'ils estiment ne pas pouvoir faire autrement, ils ont averti parents et enseignants que la semaine d'école resterait de quatre



Photo Marc Dazy

« On se sent vraiment démunis »

Andrée Tirreanu, Maire de Boisseley

On n'arrive pas à trouver du personnel. On nous dit de faire appel à des bénévoles. On a trouvé des gens qui font de la chasse ou du fleurissement... Mais enfin, il faut être spécialiste pour encadrer des enfants ! Notre personnel est en trop petit nombre. Certaines Assem sont volontaires, d'autres non et on ne peut pas les obliger.

Nous sommes en RPI avec Chavannes et Saint-Étienne-sur-Reyssouze. Il est très difficile d'adapter les

horaires pour les intervenants extérieurs. Comment trouver quelqu'un pour trois quarts d'heure par jour ?

Nous n'avons pas non plus de locaux. Les activités périscolaires se feraient dans la cour, sous le préau ou dans les salles de classe. Mais là, les enseignants sont contre et on les comprend.

On se sent vraiment démunis. La porte est fermée. On n'écoute pas et on applique. Les maires ont l'impression d'être au bas de l'échelle.

« Trop cher ! »

Gilbert Gros, Maire de Chaleins

À la rentrée scolaire à Chaleins, 132 élèves seront scolarisés sur cinq classes. Si nous appliquons la réforme dans sa forme la plus simple, nous aurions 70 élèves

en garderie pendant trois quarts d'heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir. Ce qui nous coûterait 6 480 euros sur l'année scolaire. Si nous devons recon-



Photo Marc Dazy

struire deux salles diacueil, prévoir au minimum entre 1 200 000 et 1 500 000 euros, et un emprunt sur quinze ans pour couvrir cette dépense, soit 15 000 à 18 000 euros de charges nouvelles par an. Donc une charge supplémentaire de 120 euros par enfant et par an, qui sera imputée aux familles. Sans compter le coût

de la garderie périscolaire du matin (2,20 €/h).

Maintenant, si l'on applique la réforme avec des activités, le coût par élève serait de 216 euros par an. L'État promet une indemnité de 50 euros la première année, peut-être la deuxième. Ensuite les communes en feront le deuil.

« Obligés de se parler »

Christine Gonnin, Vice-présidente du conseil général

Les communes dans leur grande majorité ont mis en place leurs horaires et un certain nombre d'activités périscolaires. Même si elles démarrent modestement, elles sont là. C'est l'essentiel.

Les opposants disent que la réforme crée des inégalités entre les écoles. Mais elles existaient déjà avant, entre les communes

rurales qui n'avaient aucune activité, et celles qui bénéficiaient d'un contrat éducatif local. La réforme tend justement à proposer plus d'activités pour tous. Le point positif, c'est qu'il n'y a jamais eu de relations aussi fortes entre l'école, la mairie, les enseignants, les associations... On est obligé de se parler, de travailler ensemble. Il s'agit d'une vraie réforme de société. Attendons de voir ce qui se met en place, sans faire de procès d'intention avant.



Photo Dominique Dubreuil

jours à la rentrée. Avec quelle chance de succès ? Aucune. Si une commune ne fournit pas ses nouveaux horaires, l'inspection académique les fixera d'office. Et le préfet a prévenu les rebelles qu'ils encourraient ses foudres.

Ils se disent prêts à affronter l'administration, à ouvrir une brèche dans sa tour d'ivoire. « Si on est convoqués on ira tous ! », affirme Étienne Robin, maire de Mezériat et chef des irréductibles. « On va au bras de fer, probablement. »

Marc Dazy

Repères

Le bus à 16h30

« Nous ne modifierons pas les horaires de transports scolaires. Le conseil général demande à ce que les enfants soient gardés jusqu'à 16h30. » Rappel clair et net de la vice-présidente Christine Gonnin.

Rappel à l'ordre

Le préfet Laurent Fouvet n'est pas moins explicite lorsqu'il avertit les maires réfractaires qu'ils se mettront hors-la-loi en refusant d'organiser la réforme des rythmes scolaires. Le représentant de l'État la fera appliquer sans concession aucune. Il l'a écrit et déclaré solennellement devant le Département.

Quelles sanctions ?

Si une commune ne présente pas ses nouveaux horaires, l'inspection académique diminuera d'autorité chaque après-midi de trois quarts d'heure, pour les placer le mercredi matin. Élémentaire, non ? Les sanctions administratives, elles, ne sont pas encore définies. La préfecture attend des instructions du ministre.